



**Position commune  
du groupe de travail franco-allemand sur l'espace  
sur une vision conjointe franco-allemande pour le renforcement du rôle de l'Europe  
dans le secteur de l'Espace, en prévision de la conférence ministérielle de l'ESA 2019**

**La France et l'Allemagne,**

CONSIDERANT les succès de l'Europe dans l'espace depuis plus de 50 ans, qui ont permis un usage maximal des systèmes et technologies spatiales sur Terre et pour la Terre, en participant aux efforts d'exploration internationaux et en veillant à un accès indépendant à l'Espace ;

RECONNAISSANT que ce succès est bâti sur une excellence scientifique et une compétitivité industrielle européennes indiscutables dans tous les secteurs clés de l'espace, ainsi que grâce aux actions et aux compétences de l'Agence spatiale européenne (ESA), de l'Union européenne (UE) et des Etats membres avec leurs agences spatiales respectives ;

CONSIDERANT que l'Europe doit pouvoir continuer à s'appuyer sur une industrie spatiale innovante aux fins d'une utilisation scientifique, opérationnelle et gouvernementale de l'espace ;

CONSCIENT des opportunités et des défis pour l'Europe dans l'environnement industriel et global évolutif du « NewSpace », ainsi que du potentiel de l'espace pour le renforcement de la position de l'Europe au niveau mondial ;

CONSCIENT de la préparation en cours de la conférence ministérielle de l'ESA Space19+ prévue en novembre 2019 à Séville et du programme spatial de l'UE dans le contexte du prochain cadre financier pluriannuel (CFP), ainsi que de la nécessité de continuer à favoriser une industrie spatiale compétitive et de diversifier l'usage des applications du secteur spatial pour répondre aux défis globaux tels que le changement climatique et l'accomplissement des objectifs du développement durable des Nations Unies ;

RAPPELANT la coopération et l'interaction étroite et fructueuse à tous niveaux entre l'Allemagne et la France dans le spatial, que ce soit dans le champ bilatéral, comme avec le satellite MERLIN, ou dans le champ européen et international ;

RAPPELANT EN OUTRE les Conseils des ministres franco-allemands, en particulier le processus de Meseberg et la collaboration amorcée dans le cadre du traité d'Aix-la-



Chapelle ainsi que dans le cadre du groupe de travail gouvernemental franco-allemand sur l'espace (réunions des 17 juillet et 20 septembre 2019) ;

EXPRIMANT leur volonté de renforcer le rôle de l'Europe dans l'espace et, à cet effet, de renforcer la coopération étroite entre l'Allemagne et la France aux niveaux bilatéral, européen et international ;

ONT FINALISÉ la position commune suivant :

- 1) La France et l'Allemagne sont très satisfaites du travail accompli dans la mise en œuvre des processus de Meseberg et d'Aix-la-Chapelle.

Les quatre groupes de travail mis en place au niveau des agences spatiales DLR administration spatiale et du Centre national d'études spatiales (CNES) concernant (1) les technologies spatiales, (2) le développement de nouveaux écosystèmes, (3) la gouvernance des activités spatiales et (4) la compétitivité des activités spatiales (lanceurs), ont tenu des réunions constructives, qui ont abouti à des résultats significatifs. La France et l'Allemagne soulignent particulièrement la coopération entre le DLR (administration spatiale) et le CNES concernant la mise en œuvre de projets prioritaires sur l'espace dans le cadre du Traité d'Aix-la-Chapelle, qui illustre notamment une compréhension commune de la gouvernance spatiale européenne.

- 2) Dans le cadre du groupe de travail sur l'espace, la France et l'Allemagne ont engagé des discussions fructueuses sur un large éventail de questions actuelles et à venir concernant le futur de l'Europe dans l'espace. Les conclusions sont les suivantes :

- a. Lanceurs

La France et l'Allemagne considèrent le développement et le déploiement réussis du lanceur Ariane 6 comme une priorité pour garantir l'accès indépendant de l'Europe à l'espace. L'accent est donc porté sur l'achèvement des travaux de développement et le début de la production. À cet égard, les deux pays conviennent d'œuvrer en faveur d'une utilisation préférentielle des services de lancement européens d'Ariane 6 par les utilisateurs institutionnels, en tant que contribution importante à la consolidation de l'exploitation d'Ariane 6. La France et l'Allemagne conviennent également de promouvoir une initiative commune au niveau européen pour une politique d'utilisation préférentielle à l'échelle de l'Europe.

Afin d'améliorer la rentabilité et la compétitivité internationale, une consolidation de la structure industrielle européenne du secteur des lanceurs européens est nécessaire, en tenant compte des intérêts des deux pays. Les acteurs industriels



sont donc invités à prendre des mesures pour accroître l'efficacité globale, qui seront présentées lors d'un atelier conjoint.

La France et l'Allemagne conviennent que les discussions sur les activités de développement de lanceurs au-delà d'Ariane 6 doivent être poursuivies, en tenant compte du fait qu'Ariane 6 est bien positionnée pour garantir à l'Europe un accès indépendant à l'espace en prévision des besoins futurs en services de lancement.

b. Exploration

La France et l'Allemagne considèrent que le Conseil de l'ESA « Space19+ » jouera un rôle important pour consolider le rôle de l'ESA dans les efforts d'exploration internationaux. Cela implique la poursuite de la contribution de l'Europe à l'ISS aux niveaux de souscription actuels, ainsi que le lancement d'activités d'exploration supplémentaires.

La France et l'Allemagne conviennent de définir de possibles activités d'exploration communes visant à matérialiser leur étroite coopération dans l'espace. Ils envisagent notamment de mettre en place une mission robotique commune vers la Lune, lancée par Ariane 6 et utilisant également de l'intelligence artificielle. Une telle mission à l'initiative franco-allemande démontrerait l'autonomie et le leadership de l'Europe, y compris dans l'exploration spatiale. La France et l'Allemagne soutiennent mutuellement le vol de Thomas PESQUET, actuellement programmé pour la fin 2020, en tant que commandant de mission de l'ISS ainsi qu'un chevauchement avec un vol de Matthias MAURER.

En ce qui concerne le programme enveloppe européen d'exploration de l'ESA (E3P), qui combine les différentes activités d'exploration, l'Allemagne et la France conviennent que le programme devrait être mis en place de manière à ce que les activités vers la planète Mars (pierre angulaire 4) soient financièrement autonomes et puissent être supervisées séparément par les États membres.

c. Questions réglementaires internationales

La France et l'Allemagne conviennent d'intensifier leurs échanges sur les questions de réglementation internationale en vue de parvenir à des positions communes aux niveaux bilatéral et européen. Cela concerne en particulier la gestion du trafic spatial et les règles de durabilité à long terme, en tant que prérequis indispensables pour une utilisation sûre et durable de l'espace, ainsi que l'exploitation des ressources spatiales, pour lesquelles une réglementation internationale supplémentaire sera nécessaire.



d. Relations entre l'UE et l'ESA

La France et l'Allemagne conviennent que la mise en œuvre du programme spatial de l'UE doit continuer à s'appuyer sur un partenariat fort entre ESA et UE dans le cadre de l'accord-cadre ESA-UE en vigueur, en tant que base du futur accord-cadre de partenariat financier (FFPA).

La France et l'Allemagne soulignent également la réussite des actions de l'ESA, en particulier l'expérience positive tirée de l'actuel programme Copernicus en matière de gouvernance des fonds de l'UE confiés à l'ESA.

Le futur programme spatial de l'UE doit continuer à s'appuyer sur les compétences techniques et managériales de l'ESA en matière de développement des technologies spatiales amont et permettre également une mise en œuvre adaptée des règles et procédures de l'ESA.

La France et l'Allemagne soutiennent l'évolution actuelle de l'ESA vers plus d'efficacité et le développement d'une relation forte avec l'UE.

La France et l'Allemagne conviennent de soutenir la mise en œuvre de la nouvelle structure de l'UE consacrée à l'espace, en prenant en compte le caractère civil des programmes spatiaux de l'UE.

La France et l'Allemagne coordonneront leurs prochaines présidences respectives du Conseil de l'UE pour ce qui est des questions spatiales.

e. Innovation et utilisation par les marchés en aval

La France et l'Allemagne considèrent que les PME et les start-ups sont des moteurs importants de l'innovation, y compris pour l'ensemble du secteur spatial. Il est considéré que les entreprises manquent d'outils contractuels appropriés, en particulier pour le financement initial des premières phases de développement. Ceci est en effet nécessaire pour permettre le développement subséquent des marchés correspondants. Un débat plus approfondi sera nécessaire sur la manière de stimuler les initiatives communes, par exemple en coordonnant un financement croisé franco-allemand de projets innovants porté par des entités commerciales, des établissements de recherche ou des universités, sous réserve de dispositions juridiques appropriées. Une autre possibilité serait de combiner les concours spatiaux en les ouvrant aux PME et aux start-ups des deux pays. La France et l'Allemagne conviennent d'organiser un atelier de travail sur les enjeux des données ouvertes.



- 3) La France et l'Allemagne conviennent de mettre en œuvre les actions susmentionnées, issues des conclusions du groupe de travail sur l'espace. Cette mise en œuvre se fera principalement dans le cadre de groupes *ad hoc*. Par ailleurs, des contacts seront maintenus au niveau gouvernemental approprié.

Signé le 16 octobre 2019 à Toulouse en deux exemplaires en langues française et anglaise.

Pour le gouvernement de la République  
française

Frédérique Vidal  
Ministre de l'enseignement supérieur, de la  
recherche et de l'innovation

Pour le gouvernement fédéral de la  
République fédérale d'Allemagne

Peter Altmaier  
Ministre fédéral des affaires  
économiques et de l'énergie